



# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Référence: WLI/101

27 mars 2024

## **PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU TIMOR-LESTE À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE FAIT À ABOU DHABI, ÉMIRATS ARABES UNIS, LE 26 FÉVRIER 2024**

NOTIFICATION DE SIGNATURE SOUS RÉSERVE DE RATIFICATION

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, le **26 février 2024**, la **République démocratique du Timor-Leste** a signé le Protocole d'accession de la République démocratique du Timor-Leste à l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, fait à Abou Dhabi, Émirats arabes unis, le 26 février 2024 (le "Protocole"), sous réserve de ratification.

Conformément à ses paragraphes 7 et 8, le protocole susmentionné est ouvert à l'acceptation de la République démocratique du Timor-Leste jusqu'au 30 août 2024 ou jusqu'à toute date ultérieure qui pourra être arrêtée par le Conseil général, et il entrera en vigueur le trentième jour qui suivra celui où il aura été accepté par la République démocratique du Timor-Leste.

La présente notification ainsi que la copie certifiée conforme du Protocole jointe vous sont adressées conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Ngozi Okonjo-Iweala  
Directrice générale

24-2483

WT/Let/1695